



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



0000200023

**Le garde des sceaux,  
Ministre de la justice**

V/Réf. : 194573/24483/FB  
N/Réf. : CAB/CR/EDM/ZT - 202310008916

Paris, le **17 NOV. 2023**

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle effectuée du 9 au 12 août 2022 à l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de Cadillac (Gironde).

Soyez assurée que votre courrier a retenu toute mon attention.

J'ai également pris connaissance de vos dix-sept recommandations et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises à celles qui relèvent du ministère de la justice (n°5, 8, 9, 16 et 17), les douze autres relevant de la compétence du ministère de la santé et de la prévention.

Il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

**1 – S'agissant des locaux**

Le projet de la création d'un auvent au-dessus des cours de promenade a fait l'objet d'un projet de travaux soumis, par la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux, à l'expertise de l'administration centrale dans le cadre du dialogue de gestion 2023. Ainsi, 10% de la surface de chacune des deux cours seront abrités. Bien que ces travaux ne soient pas prévus, il sera mentionné qu'une partie de chaque cour sera abritée à hauteur de 10% de sa surface dans le projet du nouveau référentiel pour les UHSA.

**2 – S'agissant de l'admission et de l'accueil**

Le groupe de travail DAP/ Direction générale de l'offre de soins (DGOS) est mis en place. Il a pour objectif la rédaction du « guide des bonnes pratiques et principes fondamentaux relatifs à la prise en charge de patients détenus en soins psychiatriques sans consentement », selon les dispositions de l'article R6111-40-5 du code de la santé publique. Un projet a déjà été rédigé et est en cours de relecture.

.../...

Madame Dominique SIMONNOT  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS Cedex 19

### 3 – S'agissant du respect des droits

L'établissement accueille chaque année les autorités locales (ce fut le cas récemment du maire de Cadillac), les autorités judiciaires et les représentants de l'État (comme, par exemple, le nouveau directeur du cabinet du préfet, accompagné du sous-préfet de l'arrondissement) qui ont exprimé, auprès du centre hospitalier, le souhait de le visiter.

### 4 – S'agissant de la gestion de la vie quotidienne

Hormis les produits, matériels et denrées de première nécessité systématiquement remis aux arrivants, il n'y a pas de stock constitué au centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan (CPBG) dont dépend l'UHSA.

Il s'agit essentiellement de tabac, de lessive et de produits d'hygiène, dont la disponibilité est assurée afin de permettre à la personne détenue d'attendre la livraison des articles de cantine qu'elle peut commander dès le lendemain de son arrivée. Les diverses cantines sont la cantine générale (produits d'hygiène et 4 produits alimentaires), la cantine tabac/timbres (15 paquets de tabac autorisés) et la cantine e-cigarettes et e-liquides. Le CPBG ne disposant pas de la place nécessaire pour entreposer toute la marchandise, la première cantine générale est livrée 15 jours après la commande ; les suivantes respectent, comme la cantine « tabac, presse, timbres », un rythme hebdomadaire.

### 5 – S'agissant de la gestion pénitentiaire

Un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) est référent pour l'UHSA et pour l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI). Cet agent est identifié par tous les personnels des services de santé concernés et assure une permanence sur site, *a minima* une fois par semaine, pour rencontrer les personnes privées de liberté au sein des deux structures.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, en l'assurance de ma parfaite considération.



Eric DUPOND-MORETTI